



## Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO : Huit traditions suisses proposées

**Berne, 22.10.2014 - Le Conseil fédéral a approuvé une liste indicative des huit traditions suisses qui seront candidates pour inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La gestion du risque d'avalanches, la mécanique horlogère, le design graphique et typographique suisse, la saison d'alpage, le yodel, les Processions de la Semaine Sainte à Mendrisio, la Fête des Vignerons à Vevey et le Carnaval de Bâle seront proposés au Comité du patrimoine immatériel de l'UNESCO. La première candidature est prévue pour 2015.**

La Suisse a ratifié en 2008 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003. Une première étape de mise en œuvre a consisté à établir un inventaire national du patrimoine culturel immatériel : la « Liste des traditions vivantes en Suisse », publiée en 2012, qui comporte 167 traditions. Sur cette base, la Suisse peut présenter à l'UNESCO des candidatures aux *Listes du patrimoine culturel immatériel de l'humanité* où se rejoignent chants et danses traditionnels, carnivals, rites sociaux et autres savoir-faire artisanaux.

La Suisse souhaite dans ce sens soumettre à l'UNESCO une série de huit candidatures pensées comme un tout cohérent. Cette sélection conjugue des propositions attendues et des éléments plus originaux. Cette liste indicative, établie par un groupe d'experts composé de neuf personnalités venues de toute la Suisse, a été adoptée par le Conseil fédéral. La liste inclut la gestion du risque d'avalanches, les savoir-faire de mécanique horlogère, le design graphique et typographique suisse, la saison d'alpage en Suisse, le yodel, les Processions de la Semaine Sainte à Mendrisio, la Fête des Vignerons à Vevey et le Carnaval de Bâle. La Suisse propose ainsi une vision innovante de ce que signifient traditions et patrimoine immatériel aujourd'hui.

Les candidatures suisses seront établies en partenariat avec les praticiens concernés. Elles pourront être déposées en mars de chaque année dans l'optique d'une inscription à l'automne de l'année suivante. En principe, seule une candidature nationale pourra être présentée à chaque cycle d'inscription, et ce à partir de 2015.

Avec la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO permet de thématiser et de protéger un patrimoine qui ne s'inscrit pas essentiellement dans la pierre et dans l'espace mais dans le temps, les pratiques communautaires et les interactions sociales. Ce patrimoine englobe des traditions vivantes comme les expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances relatives à la nature et à l'univers et les savoir-faire artisanaux. Il témoigne ainsi de toute la diversité culturelle et de la créativité humaine.

---

### Références supplémentaires:

[Liste du groupe d'experts et liste des communautés de porteurs actuellement consultées](#) :<sup>(1)</sup>

[La brochure d'information sur les huit candidatures peut être commandée auprès de \[tradition@bak.admin.ch\]\(mailto:tradition@bak.admin.ch\) ou téléchargée sur](#) <sup>(2)</sup>

[Page d'accueil sur la liste des traditions vivantes en Suisse](#) :<sup>(3)</sup>

---

### Adresse pour l'envoi de questions:

Office fédéral de la culture OFC

Isabelle Chassot, Directrice  
+41 58 462 92 61, [isabelle.chassot@bak.admin.ch](mailto:isabelle.chassot@bak.admin.ch)

David Vitali, Responsable Culture et société  
+41 58 425 70 19, [david.vitali@bak.admin.ch](mailto:david.vitali@bak.admin.ch)